6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones . à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.29 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / Un an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Dimanche 17 Novembre 1907

LES FAITS DU JOUR

Le Conseil des ministres s'est réuni. — Diverses décisions concernant le Budget y ont été prises.

Un inconnu s'est suicidé à Lille.

Le Conseil supérieur a tenu une séance au Ministère du Travail.

La Sûreté a arrêté un anarchiste à Paris.

Une dépêche annonce que l'on aurait retrouvé le jeune Barreau à Paris.

Le Parti de l'Action

Le parti socialiste traverse une crise. Du *moins on le dit beaucoup*. Et chacun apporte son remède et sa solution.

Celui-ci déclare que le parti socialiste est malade d'être inactif. Cet autre déclare que, pour se guérir, il ne doit plus bouger. D'autres voudraient qu'il remuât un peu sans aller jusqu'à gesticuler. C'est peut-être ici qu'est la vérité.

Articles, interviews, déclarations se succèdent sans apporter beaucoup de clarté au débat. Et je crains fort que le public, qui voudrait savoir, n'y comprenne pas grand'chose.

Essayons pourtant d'y voir clair.

Il y a l'hervéisme. Qu'est-ce que l'hervéisme ? Ce n'est pas seulement l'invention d'un habile homme, qui a trouvé un moyen facile d'emplir de son nom les trompettes de la renommée. Cela prétend à être une doctrine. Cela prétend même à être de la pure doctrine socialiste.

Non, disent les gardiens de la pure doctrine, ou de ce qu'ils s'imaginent eux-mêmes être la pure doctrine. Et, dans une interview sensationnelle, Jules Guesde, qui passe pour représenter le marxisme le plus immaculé, condamne avec force la déviation hervéiste.

Il a raison. L'hervéisme n'est qu'une caricature du socialisme. Mais qui a fourni le modèle, qui a posé devant le caricaturiste Hervé ? Je crois bien que c'est Guesde en personne.

Je le dis sans vouloir faire du paradoxe ou de l'ironie : à mon sens, Hervé n'est que le logicien implacable de ce qu'on appelle le guesdisme.

Que nous dit Guesde ? Que la société se compose de deux classes ennemies, et qu'entre les bourgeois il n'y a pas de différences, pas de nuances perceptibles. Un radical-socialiste ou un réactionnaire, c'est tout un, et c'est toujours un ennemi avec lequel il n'est pas de compromis, pas de contact possible. Entrer en conversation avec un radical, même pour défendre avec lui des trésors sacrés de liberté et d'idéal, c'est se compromettre, c'est faire du « confusionnisme ».

— Fort bien, riposte Hervé. Puisque ce bourgeois, même républicain, est mon ennemi, pourquoi voulez-vous que j'aille à la frontière, bras-dessus bras-dessous avec lui, pour fusiller de concert les prolétaires étrangers qui sont mes frères ?

Guesde nous dit encore que la République n'est qu'une forme, à peine moins imparfaite de l'exploitation capitaliste, que les réformes n'ont aucune valeur, que seule la révolution sociale, surgissant un beau matin dans toute sa splendeur, pourra d'un coup transformer le monde.

— Mais alors, répond Hervé, qu'est-ce que vous faites à la Chambre ? Puisque les réformes ne servent à rien, à quoi bon perdre son temps à courir après ? Renoncez donc à être un parti politique, à conquérir des mandats et préparez-vous à faire la révolution dans la rue, par la violence, par la grève générale.

Et voilà pourquoi si Guesde a raison, Hervé finirait par n'avoir pas tort.

Or, Hervé a tort, et c'est pourquoi Guesde n'a peut-être pas raison.

La patrie mérite d'être défendue, écrit Guesde, parce qu'elle est une étape de la grande unité humaine. Oui, mais la République politique est aussi une étape de la République sociale, et les réformes sont des étapes de révolution.

Vous consentez à défendre avec les capitalistes la patrie commune ? Vous avez raison. Mais pourquoi refuseriez-vous alors de défendre avec les républicains la République, patrimoine commun des libertés politiques ?

Vous voulez conquérir d'un coup l'entière émancipation des travailleurs ? Mais pourquoi refuseriez-vous de conquérir peu à peu les améliorations partielles ?

La vérité est que l'hervéisme, qui est l'agitation furieuse et stérile, est aussi vain que le guesdisme, qui est la stabilité obstinée et stérile.

Ce qui est vrai, c'est l'effort continu, parce que l'effort, c'est la vie. Gardons toujours vive dans nos cœurs la flamme révolutionnaire, qui nous fait condamner dans son principe même la société actuelle, fondée sur l'exploitation de l'homme par l'homme. Mais ne cessons pas de nous intéresser à la bataille qui se déroule sous nos yeux, contre les formes multiples du mal social, hier contre le cléricalisme, aujourd'hui contre la guerre, demain et toujours contre tous les abus et tous les privilèges.

Travaillons sans relâche, avec tous les hommes de bonne volonté, à réaliser ce qui est réalisable, à préparer ce qui sera réalisable demain.

Quand on aura, à force de controverses, fait le tour de toutes les thèses et de toutes les méthodes, on en reviendra, j'en suis sûr, à la véritable méthode socialiste, à celle que nous avons toujours défendue, et qui peut se résumer en une phrase :

Avec notre parti, avec la classe ouvrière, l'action toujours, sur tous les terrains ; l'effort, toujours, pour toutes les conquêtes. Vers l'idéal, par l'action jamais lasse, par l'effort continu.

A. VARENNE,
Député.

Hier & Aujourd'hui

Le bien de famille

La Chambre vient de voter le budget de l'Agriculture. Au cours de la discussion, M. Louis Martin est intervenu pour s'étonner de la paresse ou de la mauvaise volonté du Sénat, à aborder l'examen du projet de loi dont il est saisi depuis longtemps et qui institue le bien de famille insaisissable ; ce que l'on désigne sous le nom de « homestead ».

Quelle est l'économie générale de cette loi, qui fut votée à l'unanimité par la Chambre, qui, depuis longtemps, est appliquée à l'étranger, et dont la démocratie paysanne attend les meilleurs effets ?

« Grâce à cette loi humaine et bienfaisante, le petit cultivateur ne risquera plus d'être dépouillé jusqu'à son dernier sou et jeté sur le pavé par les hommes d'affaires et les usuriers, cette plaie des campagnes. Il conservera sa maison et un lopin de terre, soustraits par la loi à la rapacité des hommes de proie.

» L'homestead ne peut donc être mal vu que par les peu intéressants exploiteurs de la misère, de la malchance, des mauvaises récoltes et de la mévente ».

Ainsi s'exprime le « Progrès de la Somme » et il montre excellemment la portée sociale de cette réforme. M. Louis Martin l'a défendue avec une grande vigueur. Sans vouloir, disait-il à la tribune, diminuer l'importance d'aucune des réformes agricoles, je puis affirmer que l'une des plus nécessaires est celle de l'homestead. Le jour où vous aurez doté l'agriculture du bien de famille insaisissable, le jour où vous aurez donné au paysan laborieux, favorisé peut-être par les circonstances, le moyen de se créer, par anticipation sur les retraites ouvrières et paysannes que nous lui avons promises, une sorte de retraite immobilière insaisissable, un bien dont il ne pourra plus, dans aucunes conditions, être expulsé, qui lui appartiendra indéfiniment, malgré toutes les fluctuations de la fortune, je pense que vous aurez fait une œuvre grande au point de vue de la France rurale.

La Chambre a approuvé cette déclaration et M. le ministre de l'Agriculture, M. Ruau, s'est engagé à insister vivement auprès du Sénat, pour qu'il inscrive le projet de loi à son ordre du jour, dans le plus bref délai possible.

Espérons que nos Pères Conscrits ne seront pas sourds à cet appel ; ils ont toujours témoigné à l'agriculture une grande bienveillance : Jacques Bonhomme, le serf des anciens régimes, peut espérer que la République lui procurera, fort prochainement, ce nouveau bienfait.

G. DESMONS.

LIBRES PROPOS

Avis sans Frais

Au cours de la discussion du budget du ministère du travail, M. Cazeneuve, député du Rhône, a dit que la loi de 1898 sur les accidents du travail avait reçu son application d'une façon générale et « à la surprise agréable même des plus prévenus. »

Nous sommes loin, dans le Pas-de-Calais surtout, de partager l'optimisme de mon honorable collègue. Je ne méconnais pas les services que cette loi sociale a rendus aux victimes du travail. Les patrons qui s'étaient montrés tout d'abord réfractaires à cette réforme ouvrière qui augmentait leurs charges, ont fini par se rendre, c'est-à-dire par assurer leurs ouvriers contre les risques qu'ils courent en travaillant à leur faire des rentes. Mais ce que M. Cazeneuve ne sait pas, sans doute, c'est qu'il y a une catégorie d'employeurs qui résistent encore à la loi et qui usent avec habileté de tous les moyens pour échapper à ses obligations. Je veux parler des mines dont l'acharnement se justifie d'autant moins qu'elles peuvent mieux payer leurs ouvriers blessés.

Les lecteurs du « Réveil » me rendront cette justice que je ne m'en tiens pas dans mes critiques contre les riches Compagnies, à de vagues généralités. Je m'appuie toujours sur des faits vérifiés à l'avance et qui défient la contradiction. Ainsi, au sujet des accidents dans les mines, j'ai lu, à la tribune de la Chambre, la lettre d'un directeur à un médecin de la Compagnie invitant le disciple d'Esculape à beaucoup de « modération » dans les évaluations de réductions de capacité. J'apporte aujourd'hui une preuve nouvelle que les délégués mineurs, dont le rapport est produit en justice, sont le plus souvent tenus systématiquement dans l'ignorance des accidents sur lesquels ils sont chargés d'enquêter.

Prenons la fosse n° 4 des mines de Lens. Cette fosse a pour délégué mineur le citoyen Huleux, ancien président de la Caisse de secours, un militant modeste qui remplace le verbiage par des actes et qui, en différentes circonstances, s'est rendu utile à ses camarades de la mine. Le citoyen Huleux donc vient de faire un relevé des accidents survenus dans sa fosse du 17 septembre au 19 octobre, ce qui lui a permis de faire d'intéressantes constatations.

Un ouvrier, Arthur M..., a chômé 36 jours, le médecin avait prévu une incapacité de 15 à 20 jours ; un autre, Augustin D..., a chômé 45 jours, l'incapacité prévue étant de 10 à 15 jours ; un troisième a chômé 26 jours, un quatrième 23 jours, alors que le même médecin avait prévu pour ces deux ouvriers, huit jours d'incapacité ; un cinquième a été blessé le 19 octobre, le médecin n'a prévu que dix jours ; il est incore à reprendre son travail.

Le délégué mineur n'a pas été appelé. On dira qu'il n'y a là qu'une erreur involontaire des médecins. Le malheur, c'est que le fait se renouvelle souvent, — trop souvent. Le jour où les délégués mineurs, suivant l'exemple du citoyen Huleux, tiendront un registre exact des accidents survenus dans leur fosse respective, le jour où ils relèveront soigneusement les prévisions des médecins et qu'ils les mettront en regard des journées de chômage réel subi par l'ouvrier mineur accidenté, ce n'est pas seulement quatre ou cinq cas, comme ceux de la fosse n° 4 de Lens, que nous aurons à signaler.

Au surplus, les ministres des travaux publics et du travail se sont émus de cette situation faite aux mineurs. Par une circulaire aux préfets, ils invitent ceux-ci à recommander très expressément aux exploitants des mines de considérer désormais comme pouvant entraîner une incapacité de travail de plus de vingt jours et comme devant dès lors être signalés aux ingénieurs des mines et aux « délégués mineurs », tous les accidents sur les suites desquels il pourrait subsister un simple doute à ce point de vue.

L'invite, sous sa forme rigoureusement modérée, n'en est pas moins suggestive.

Le gouvernement est fixé sur la façon de procéder des Compagnies ; il n'ignore pas que cette résistance aux lois ouvrières est génératrice de conflits et que le sort de l'ouvrier est plus intéressant que celui des actionnaires.

D'une statistique des accidents signalés dans les mines et qui n'est pas suspecte puisqu'elle est publiée par le ministère des travaux publics, il résulte que sur 123.201 ouvriers du fond, il y a eu, dans une seule année, 153 tués et VINGT-MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE blessés. Au jour, [illegible]

On comprend, après cela, qu'il se trouve parfois des hommes de cœur pour dire que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des exploitations capitalistes.

Emile BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

CHRONIQUE

Déplacement d'office

Un âpre chemin ciselé dans une âpre colline des Cévennes, ce pays où la pierre semble avoir mangé la terre.

Des cailloux partout, des ronds et des pointus qui renvoient la chaleur de leur surface polie au soleil qui la leur donne.

Pour horizon d'autres collines, montagnes de vignettes, qu'on aperçoit vertes d'un peu d'herbe, grises de beaucoup de sable.

Dans ce désor et par le chemin creux, monte une charrette traînée par deux vaches maigres, et lentes comme si elles étaient grasses.

Dans la charrette, un lit, deux tables, une bibliothèque faite de planches mal jointes et quelques ustensiles de cuisine valsent aux heurts de la route.

Un paysan brûlé conduit l'attelage de son long bâton terminé par un clou. Il pousse de temps à autre un cri guttural pour exciter ses bêtes, dont le poil roux est couvert de mouches noires.

Derrière l'équipage, une femme ridée comme une pomme de terre de l'an dernier marche d'un pas trébuchant. Elle porte dans sa main un petit saint de plâtre qu'elle n'a pas voulu laisser au hasard des cahots.

Puis, vient le dernier, et, regardant derrière lui, un grand prêtre, vieux, décharné et semblable à un oiseau déplumé par beaucoup de tempêtes.

Sa figure noire émerge d'une soutane que le soleil et le vent ont rougie. Le chapeau, large et râpé, reste relevé sur le front et fixé par un mouchoir à carreaux noué sous le menton.

Cette longue figure de prêtre a été durcie par la peine. L'homme semble avoir assez de tout et porter déjà dans les yeux doux le calme de la mort.

L'émotion s'est réfugiée dans le mouvement nerveux des mains dépouillées et rugueuses, qui caressent la pomme en cuivre d'une canne ferrée.

En cet équipage, c'est le desservant de X... qui déménage.

Il vient de quitter son église, celle où depuis vingt ans il baptisait, mariait et enterrait.

Cette église, une chapelle, est pauvre, sans aucun style qui dise son âge, mais sous la main du vieux prêtre elle restait blanche et propre comme un drap blanc lavé de la veille.

Après les années passées, douces, dans le presbytère, chaumière à deux pièces, il faut partir, laisser tout le passé d'une vie déjà longue et monter plus haut dans la montagne, au milieu des cailloux plus nombreux.

Le desservant de X... est disgracié, puni par son évêque, maître absolu du sort de ce prêtre qui, n'étant pas curé, échappe à la protection de Rome, comme il échappait jadis à la force du Concordat.

Le crime du desservant de X..., ce crime qui le chasse du trou où il faisait le bien depuis vingt ans, je voudrais vous le conter, comme il me l'a conté sur le revers du talus avec des tremblements dans la voix.

L'évêque du diocèse est un personnage d'ancien régime, un de ceux qui se croient, en France, le droit de combattre et de batailler contre le gouvernement. Assisté de deux vicaires généraux, deux cuistres semblables sous des calottes grasses et pareilles, il envoie à ses prêtres des circulaires qui sont des décrets ; et comme on dit là-bas, il a la crosse longue.

Cet évêque est en proie au démon de la politique. Les lauriers de M. Gayraud l'empêchent de dormir et, s'il ne veut pas être député breton, il rêve d'être élu par la Vendée. En attendant, il agite la province et fait de ses desservants des agents électoraux pour la prochaine campagne.

Par une lettre confidentielle il avait prié, l'autre semaine, le desservant de X... de fournir une note sur l'état de sa paroisse, l'esprit des électeurs, les chances d'un candidat royaliste.

Le vieil abbé, à la lecture de ce papier scellé du sceau épiscopal, revêtu du contre-seing du secrétaire, eut un mouvement de révolte.

La politique, qu'est-ce que ça lui fait, à lui ? Il soigne les malades, apprend aux enfants à aimer un Dieu qui ne doit pas aimer les luttes.

Le desservant de X... redressa le vieux cep de son corps usé, s'assit devant sa table et, sur le grand papier réservé au seul évêque, écrivit ceci :

« Monseigneur, j'ai des malades nombreux, des pauvres plus nombreux. Quand Votre Grandeur me demandera des renseignements sur l'état spirituel de ma paroisse, je serai à ses ordres. Mais la poltique n'est pas mon rôle : je refuse de combattre pour le candidat royaliste, comme je refuserais de combattre pour tout autre candidat.

« Daigne Votre Grandeur... »

Et, de sa lourde main, le desservant de X... signa la lettre.

Huit jours après, il reçut l'ordre de quitter sa cure. L'évêque, maître absolu de sa destinée, l'envoyait dans un poste nouveau, à un âge où l'homme espère mourir là où il a peiné aux années de force.

Le vieux desservant aurait pu se plaindre à Rome : l'évêque l'aurait interdit, lui aurait ôté le droit, comme à un prêtre indigne, de lever l'hostie pure vers le ciel. Rome est loin ; l'évêque y est puissant. Le procès aurait duré des années, et peut-être le serviteur de Dieu serait descendu dans la mort avant l'heure de la justice. L'appel à Rome n'est pas suspensif de l'arrêt contre le paria.

Le desservant de X... a courbé son crâne chauve sous la volonté épiscopale. Comme le Jésus du Calvaire, il a dit : « Que votre volonté soit faite ! » Et voilà pourquoi, l'autre jour, il allait, avec sa vieille servante, par les chemins creux.

Pour lui, la Justice ne sera pas de ce monde. Il mourra là où on a transporté sa vieillesse sans sève, à moins qu'une nouvelle fantaisie épiscopale ne brise contre l'autel cette tête solide de bon prêtre paysan.

L'Eglise de Jésus est devenue la grande école de l'injustice humaine.

Les curés des cantons ont l'inamovibilité. Aucune mesure ne peut les frapper sans raisons graves. Pourquoi le desservant n'a-t-il pas le même avantage ? Pourquoi, lui aussi, n'a-t-il pas la même propriété du modeste grade conquis à la pointe de sa piété ?

CONTRE LA TUBERCULOSE

Les cobayes de M. Lannelongue. — Le gluten vaut mieux que le beurre ou le sucre.

Un certain nombre de cobayes sont morts pour la science et pour l'humanité. Que notre mémoire soit fidèle à ces glorieux inconnus. Ils nous ont, en effet, montré comment l'on meurt et aussi comment l'on vit avec la tuberculose.

M. Lannelongue, en collaboration avec M. Achard, a expérimenté sur eux. Il en a choisi soixante. Il les a naturellement pesés, leur a donné pendant quelques jours la même nourriture pour qu'ils soient égaux devant le péril ; puis, le 17 août 1906, il leur a injecté dans la plèvre droite une égale quantité de bacilles tuberculeux, exactement un tiers de centimètre cube.

Il les a alors divisés en trois lots égaux d'importance. Au premier, il a donné, en outre de la nourriture ordinaire, une ration supplémentaire de 9 grammes de beurre : au deuxième, de 20 grammes de sucre ; au troisième, de 20 grammes de gluten. Ces rations supplémentaires donnent la même somme de calories.

Or, le premier lot de 20 cobayes est mort au bout de 40 jours ; le second au bout de 87 jours, et le troisième au bout de 371 jours seulement, démontrant ainsi le triomphe du gluten, c'est-à-dire des matières azotées, pour l'alimentation des tuberculeux.

Disons maintenant deux mots du gluten, puisqu'il a servi à l'expérience : c'est une matière azotée qui se trouve dans la farine des céréales. Les froments en contiennent une proportion variable ; plus le pain est riche en gluten, plus il est nourrissant.

ECHOS

UNE BELLE OCCASION POUR LILLE

La 52e grande exposition canine vient de s'ouvrir au Cristal Palace, à Londres. Toute la bonne société du pays a coutume d'y envoyer ses chiens de luxe et on ne se fait pas une idée de ce que vaut le chien « à la mode ». Le chien le plus primé de l'exposition actuelle est un petit « pékin » envoyé par lady Holland et qui ne vaut pas moins de 250.000 francs. Le chenil royal expose en tout 50 bêtes ; le plus beau type de celles-ci est un admirable levrier blanc appartenant à la reine Alexandra. Il est de dimensions peu communes et son poil est extraordinairement fin. Il y a ensuite un splendide Saint-Bernard, appartenant à M. Wonchnar. Il pèse 80 kilos et sa tête, dénonçant l'origine de la véritable race, est d'une beauté accomplie. Parmi les chiens exotiques, il y en a quelques-uns d'origine Samoyède et Afghane qui méritent de retenir l'attention car, pour autant qu'on sache, ils n'ont jamais été exposés en Europe.

Une commission municipale de Lille est partie avec un beau dévouement faire un petit voyage à Londres, dans le but d'y choisir un chien policier pour la ville.

Avec le souci que l'on a dans l'administration municipale des écus des contribuables, ceux-ci vont peut-être voir revenir la commission flanquée du petit « pékin » de lady Holland et de la note à payer : 250.000 francs !

Pour sûr que ce chien là pourra garder le fameux théâtre !

LA CRASSE PIEUSE

L'archevêque de Cologne est un ennemi farouche du modernisme : il a pris une série de mesures pour empêcher les prêtres et les religieux de son diocèse d'être tentés par les inventions diaboliques des incrédules. Il leur a notamment interdit de prendre des bains. Le démon emploie des voies si détournées qu'il pourrait bien profiter de cette circonstance pour insinuer aux prêtres des propositions critiques.

La crasse est un bouclier impénétrable.

LA BOURSE ET LA VIE !!

Dit aux contribuables la municipalité réactionnaire de Lille. embusquée dans ses malheureux grands travaux.

Le théâtre des millions

Les contribuables lillois n'ayant pas été admis à prendre connaissance du devis présenté par M. Cordonnier, l'architecte lauréat du concours pour le théâtre, j'ai voulu aller m'informer de l'exactitude de ce fait.

Je me suis rendu à la mairie, où l'adjoint aux travaux, M. Laurenge, accueillit avec un sourire bienveillant ma requête : « Comment, vous voulez connaître les devis des concurrents, celui de M. Cordonnier ? Mais avec plaisir, attendez, je vais vous donner ça. »

J'étais déjà tout radieux d'avoir détenu ce que nul contribuable n'avait pu avoir. C'est-à-dire connaissance de la note probable à payer, pour ce théâtre admirable qui s'annonce comme devant être sans sous-sol, combles ou rez-de-chaussée. On le sait.

On avait annoncé dans le réglement du concours que les projets seraient exposés publiquement et tout le monde avait cru que dans les projets » seraient compris les chiffres des dépenses à faire, les écus des Lillois ayant leur intérêt comme les fioritures de la plume et du tire-ligne.

Enfin le mal allait être réparé puisque j'allais pouvoir annoncer à nos concitoyens les merveilles d'économies projetées par M. Cordonnier.

M. Laurenge après avoir été conférer avec M. le Maire, revint avec des dossiers sous le bras et me dit :

« Maintenant, allons-y. Seulement, je vous préviens que de ces devis je ne vais vous communiquer que les totaux. Quant au reste, les membres du jury ont seuls qualité pour en prendre connaissance. »

LE DEVIS CORDONNIER

Et M. Laurenge, avec beaucoup d'amabilité me lut les totaux suivants des projets :

Pour M. Dehaudt.....	2 millions de fr.
Pour M. Delemer.....	2 millions de fr.
Pour M Carl Imandt...	1.498.847 fr. 52
Pour M Hainez.....	2 millions de fr.
Pour M. Cordonnier.....	2.001.445 fr. 65

Puis ce fut tout. Les dossiers se refermèrent. Laurenge cessa pourtant de se montrer. Ce que je devais être content, sapristi, d'un pareil résultat ! Etais-je assez fixé, hein, sur la façon dont l'ingénieur M. Cordonnier avait su faire rentrer sse chiffres de caoutchouc dans le crédit.

Au fond, je n'étais pas plus avancé que devant. Je savais cependant que M. Cordonnier était le seul dont le devis s'élevait au-delà du credi prévu, et que malgré ce symtôme de dépenses en excédent, on avait jugé bon de lui confier le soin de changer nos espèces *monnayées en perspectives d'architecture*.

Curieux par nature et profession, je demandais à M. Laurenge de me fixer sur le chiffre prévu par M. Cordonnier pour ses œuvres sculpturales qui tiennent une place importante dans son projet.

« Je crois que M. Cordonnier a donné verbalement au jury le chiffre approximatif de 58.000 francs. Je dis approximatif, car tout ici voyez-vous est approximatif, me confia l'adjoint. Ce n'est évidemment pas avec deux millions que M. Cordonnier bâtira son théâtre. Il va seulement étudier un projet exact, définitif après avoir reçu des indications de la commission chargée de lui soumettre les modifications désirables.

Alors seulement on verra, on pourra savoir à peu près ce que ce théâtre va nous coûter. Il faut que ce soit bien et ça ne se fera pas sans argent, naturellement.

Il appartient à l'administration municipale de fixer elle même la dépense dans laquelle elle veut s'engager. *A mon sens, il ne faut* pas reculer devant les exigences nécessaires pour faire bien.

Vous me parlez de la sculpture. Je crois que ce n'est pas la peine de faire des œuvres très fines sur une façade où les intempéries, les fumées, viendront mettre cette saleté que vous voyez partout sur les monuments de la ville. Alors il n'est peut-être pas bien sûr que nous dépasserons les deux millions, vous voyez... »

Hélas, M. l'adjoint, votre ami, M. Cordonnier s'est perdu lui-même en signalant déjà sur son devis que deux millions tout juste ne lui suffisaient pas ! C'est le signe annonciateur ! Toutes les restrictions n'effaceront pas ce signe-là

Ainsi, M. Cordonnier montre dans un devis approximatif que 2 millions ne suffisent pas à son appétit. M. Laurenge reflétant l'opinion municipale, reconnait que le crédit sera insuffisant, et voilà tout de même la Ville lancée dans une aventure pareille à celle, de triste mémoire, du Palais des Beaux-Arts !

Il ne me restait qu'à trouver un réconfort dans l'avis d'architectes compétents, pour retirer de mes yeux cette vision des millions dansant une farandole éperdue.

« Deux millions pour construire un tel théâtre, me jetèrent impitoyablement à la face les hommes de l'Art, mais mettez-encore un million et demi à côté, puis nous pourrons causer !

Savez-vous ce que le sol a dans le ventre hein ? Non. Eh bien M. Cordonnier non plus. Les mètres cubes de fondations sont des bottes à surprises. Cela peut coûter deux ou trois cent mille francs comme un sou avant qu'on ait mis une pierre au niveau du sol. C'est un théâtre de trois millions et demi que la Ville de Lille va avoir là ».

Contribuables, mes frères, vous voilà prévenus. On parle de mettre une Bourse comme pendant au Théâtre, ce sera, au figuré, d'un joli symbole. C'est votre bourse, par *exemple, qui en fera les frais, au réel.*

Avoir un beau théâtre ,c'est très bien. Qu'on ne fasse pas les chose à demi, c'est très bien. Mais pour l'amour de nos centimes additionnels, puisqu'on considère que les deux millions votés à la légère ne sont pas suffisants, qu'on remette le Théâtre à plus tard. Le dos des contribuables, n'est pas un cuir à battre par le Cordonnier municipal.

Le quartier des supplices

Par une effroyable coïncidence, hier, à l'heure où j'écrivais ces lignes : « C'est surprenant qu'il ne soit pas encore arrivé d'accident dans les démolitions de la rue des Oyers. Ça viendra ! » un jeune homme mourait écrasé par un *éboulement de pierres* dans le chantier de destruction des « grands travaux municipaux. »

Notre service d'information signalait en effet ce matin qu'un manœuvre de quinze ans, M. Henri Hornaert, avait trouvé la mort dans une cave dont la voûte trop chargée de décombres, s'était écroulée sur lui.

Notre prédiction se réalisait sinistrement aussitôt que dite. Le Malheur donnait un avertissement tragique à ceux que nous signalions au moment même comme des imprévoyants.

La mort du jeune manœuvre est la conséquence de cette politique de vexations poursuivie par la municipalité réactionnaire à l'égard des queiques petits contribuables qui ne veulent pas se laisser frustrer de leur bien et qui veulent faire valoir leurs droits.

Si la municipalité avait voulu terminer raisonnablement ses négociations avec tous les occupants du quartier avant de commencer son œuvre de démolition, il aurait pu être donné aux travailleurs de ces démolitions un champ libre et une aise dont le manque s'est fait hier mortellement sentir.

Au lieu d'opérer en toute sécurité les travailleurs sont obligés de gêner leurs mouvements pour ne pas laisser pleuvoir les matériaux sur les passants de la rue ou les maisons habitées. On entasse trop de matériaux sur une voûte, faute de les pouvoir mettre ailleurs.

Un jeune homme en est mort.

Le pauvre père est venu hier matin chercher le cadavre de son fils à la morgue. Ce fut l'occasion d'une nouvelle scène de douleur éperdue, et n'est-ce pas angoissant de penser que ce malheureux aurait encore son cher fils, bien vivant, si le manque de place, la gêne de ces travaux aux conditions extraordinaires, n'avaient forcé à accumuler des pierres, trop lourdement, en un endroit ?

J'ai cru intéressant d'aller demander M. Laurenge, adjoint aux travaux, ce qu'il pensait de la situation faite aux infortunés « survivants » de la rue des Oyers, et que j'ai exposée ici hier. Je lui ai demandé aussi ce que l'on pensait dans son service de l'horrible accident, venu comme une illustration roge, encadrer de sang, nos colonnes sur le « quartier des supplices ».

« Je suis surpris, me dit M. Laurenge, de ce que ces habitants se plaignent. L'agent d'expropriation de la municipalité, M. Dévilla a fait tout ce qu'il a pu pour amener ces gens-là à composition. Mais il sont intraitables. Nous ne pouvons pas leur donner à chacun 50.000 francs.... »

Observons en passant que certains de ces habitants n'ont même pas reçu encore la visite de cet agent, qui laisse volontiers entendre que ceux qui veulent le voir, n'ont qu'à se déranger.

— « Mais, ils se plaignent qu'on barre la rue, M. l'adjoint ? dis-je.

— « On a raison d'empêcher les gens de passer. C'est éviter les accidents que prendre cette mesure, me répond vivement M. Laurenge.

— « Ce sont des contribuables, M. l'adjoint, qui habitent cette rue, et comment voulez-vous qu'ils vivent si l'on empêche les gens d'aller jusque chez eux ?

— « Qu'on laisse passer les clients de ces débitants, de cet horloger, mais il est inutile et dangereux que le public s'y promène... »

Ainsi M. l'adjoint admet qu'il peut y avoir du danger puisqu'il tient à ce qu'on empêche les promeneurs de circuler dans cette rue déshéritée.

Il n'y a pas dans ce cas d'immunité pour les habitants, pas plus que pour leurs amis. Les briques qui tombent ne sont pas comme les indemnités d'expropriation municipales. Elles n'ont pas de préférences.

Enfin, au sujet de la pénible mort du jeune Hornaert, M. Laurenge me dit :

— « Que voulez-vous ? Evidemment ce n'est pas commode de travailler dans de pareilles conditions. Mais je donne des ordres, des ordres écrits. Je tiens à dégager ma responsabilité. *Verba volant, scripta manent.* J'ai encore rappelé ce matin même aux entrepreneurs les instructions données, les recommandations de précautions... »

— « N'aurait-il pas été préférable d'attendre, pour faire ces travaux, que tout le quartier eut été évacué ?...

— « C'est bien certain. Mais les récalcitrants sont si nombreux et puis nous espérons arriver à composition, en passant au besoin par le jury d'expropriation... »

En attendant les murs tombent, les pièces de bois menacent les têtes des ouvriers et des passants, il y a un cadavre déjà.

N'est-ce pas une honte pour une municipalité qui a donné si largement des indemnités à des capitalistes à l'abri des coups de briques et des à-coup de la rente, que de laisser dans une situation aussi pitoyable des « *petites gens* » dont le seul espoir est le jury d'expropriation, à moins que d'ici là un pan de muraille ne les mette en posture d'attendre le fameux jugement dernier.

Je me ferai l'écho d'une rumeur qui courut hier rue des Oyers. On aurait, disait-on, trouvé, en abattant les parois d'une cave, un squelette emmuré.

On évoqua aussitôt le sinistre souvenir du mystère de la rue des Oyers, la disparition du rentier Bonnier, dont nous retraçâmes en feuilleton les romanesques circonstances. Vaines rumeurs ! Racontars en l'air ! On n'a trouvé aucun squelette.

Mais à ces fictions imaginatives qui oserait dire que les événements ne substitueront pas de tragiques histoires plus réelles.

Le drame sanglant où la mort d'Hornaert joue un épouvantable rôle est, hélas « à suivre » !

JAN DESBOURLOIRES.